

## **COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 2 Mars 2020**

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON - Marc BLETEAU – Marie BAUD - Vincent MOREAU – Marylène DAIGUEMORTE - Serge JACQUEMOUD – Jacky DURET – Maryse MICHALAK – Jannick GRANIER - Esther VACHOUX - Pierre MORETTI – Marjorie BOISIER–DUVERNEY - Sylvia DUSONCHET  
Absente : Mme Sonia TAGLIOLI

- 1) Suite à la présentation du compte administratif 2019 : le compte administratif est adopté à l'unanimité comme suit :

Réalisations de l'exercice :

- Dépenses de fonctionnement = 730 777,11 €
- Recettes de fonctionnement = 1 038 288,01 €
- Dépenses d'investissement = 584 997,82 €
- Recettes d'investissement = 237 622,69 €

(Restes à réaliser à reporter en 2020 : dépenses d'investissement = 3 760 469,57 € & recettes d'investissement = 2 856 895,00 €).

- 2) Suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019, le conseil municipal accepte d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation en investissement (recette) = 966 701,61 €  
Report en fonctionnement (recette) = 3 773,49 €.

- 3) Suite à la requête des consorts Démolis/Lafontaine, Mr. Pernoud géomètre à Cruseilles a été chargé de mettre en œuvre la procédure de délimitation de la voie communale n°103 dit «Chemin du Sauthy» afin de régulariser l'emprise foncière. Au vue des procès-verbaux de bornage, le conseil accepte que les consorts Démolis/Lafontaine cèdent à la commune 94m<sup>2</sup> et cette dernière cède à l'indivision Démolis 97m<sup>2</sup> ; l'échange des cessions ait lieu sans soulte pour une valeur forfaitaire de 30 €, que les frais notariés soient pris en charge par la Commune, les frais du géomètre ayant été réglés par les consorts Démolis/Lafontaine.

- 4) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 Février 2020, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

- 5) Suite à l'appel public à la concurrence concernant le marché de travaux pour la construction du groupe scolaire (procédure de passation : MAPA) ; le lot n° 17 (Electricité) est attribué à :

<u>Lot</u>	<u>Libellé</u>	<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant du marché H.T.</u>
n°17	Electricité	SOGEC 73 La Motte-Servolex	191 351,08 €

- 6) Accord pour devis/factures suivants : Reprises des rampants du passage surélevé au Souget : 4 332,00 €ttc (Ent. Eiffage) – Remplacement de panneaux directionnels : 891,60 €ttc (Ets. Vachoux) – Contrat entretien chaudière fioul église : 358,58 €ttc (Multi Dep) – Arbu Info n° 35 + calendriers : 4 103 €ttc (Offset Service) – Contrat entretien chaufferie-ventilation salle Association : 752,40 €ttc (Ets. Montant) – Service fourrière Animaux Secours Arthaz : 1 138 €.

- 7) Organisation du bureau de vote pour le 15 Mars 2020.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et  
Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance  
Marylène DAIGUEMORTE

Régine REMILLON  
Maire,